

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Délibération n° DB 2023-79**

Date de la convocation : 07/09/23

Membres en exercice : 24

Membres présents : 15

Membres votants : 18

Le quatorze septembre deux mille vingt-trois, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents** : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON - GUEILLIOT Nadège, PAYEN Françoise et MM. CANIVENQ Roland, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, RICHELET Jean Pol, SALEZ René, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent, VALET Bruno.

**Représentés** : M. Dominique DANNEAUX donne pouvoir à M. Christophe MANCEAUX, M. FLEURY Vincent donne pouvoir à M. CANIVENQ Roland, M. Désiré NANJI donne pouvoir à M. SINGLIT Benoit, M. Pierre POTRON donne pouvoir à M. Pierre LAURENT CHAUVET

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

---

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASA DE LA VALLEE DE L'AIRE –  
ENTRETIEN/RESTAURATION DU LIT DE L'AIRE**

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise et notamment la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dans les conditions prévues à l'article L.211.-7 du Code de l'Environnement,

Vu la délibération n°DC2022-08 du Conseil communautaire du 03 mars 2022 validant le principe de soutien au financement des travaux d'entretien réalisés par les ASA dans la limite des crédits budgétés annuellement par la Communauté de communes, définissant le taux d'accompagnement de la Communauté de communes à hauteur d'un taux maximum de 40 % et déléguant au Bureau communautaire l'attribution des demandes de subventions émises par les ASA,

Vu la délibération n°DC2023-29 du Conseil communautaire du 12 avril 2023 arrêtant le budget primitif 2023 du budget général de la Communauté de communes,

Considérant le dossier de demande de subvention déposé par l'Association Syndicale Autorisée (ASA) de la Vallée de l'Aire,

.../...

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE à l'unanimité :

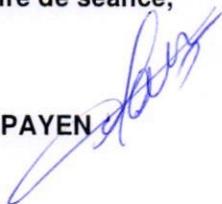
- d'ATTRIBUER la subvention suivante :

Dossier n°	Bénéficiaire	Cours d'eau	Montant des travaux HT	Maîtrise d'œuvre HT	Montant total HT	Subvention attribuée (40%)
4	ASA de la Vallée de l'Aire	L'Aire (4 400 m)	15 000 €	1500 €	16 500 €	6 600 €

- D'AUTORISER le Président ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.

La secrétaire de séance,

Françoise PAYEN



Le Président,

Benoit SINGLIT

